

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE du lundi 28 janvier 2013 à 19h30

Présents

Conseil municipal: Mmes et MM. Laurence CASTELLA, Véronique CHRISTE, Hervé DESPLAND, Floriane ERMACORA, Jeremy GARDIOL, Claire de HALLER, Christophe IMHOOS (**président**), Pascal LIENGME, Ariane de LISLE-SARASIN, Pierre-Yves LOEPFE, Julien PRADERVAND, René STALDER, Christine TURRETTINI, Gilonne VERMEIL et Lorin VOUTAT.

Exécutif : Mme Catherine KUFFER, maire
M. Emmanuel FOËX, adjoint
Mme Gabrielle GOURDOU-LABOURDETTE, adjointe

Excusés MM. Jean-Pierre GARDIOL et Christian SCHMITZ

* * *

Le président ouvre la séance à 19h30 et souhaite la bienvenue aux participants de cette 13^{ème} séance de la législature. Il souhaite une bonne année à tous, espère qu'elle sera fructueuse et que la bonne ambiance de travail perdure. Il annonce que M. J.-P. GARDIOL est excusé, il est souffrant. M. SCHMITZ également, il a un empêchement.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2012

- Le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2012 est approuvé.

2. Communications du Maire et des Adjoints

- Mme le Maire : j'ai une importante communication concernant l'entrée en vigueur d'une modification de la LCI (loi sur les constructions et installations diverses) dont le but annoncé est de préserver la zone villa, tout en la densifiant. Elle est entrée en vigueur le 26 janvier dernier et nous concerne particulièrement. La modification augmente de façon importante la densité autorisée en cinquième zone. La densité est exprimée en pourcentage de la surface totale de la parcelle. Par exemple aujourd'hui, on peut densifier jusqu'à 20%, 22,5% ou 24% suivant le degré de performance énergétique du bâtiment. L'art. 59 fait passer l'indice de 20 à 25%, de 22,5 à 27,5% et 24 à 30%, toujours suivant l'indice de performance énergétique. Jusqu'ici, notre politique était d'appliquer le 20%, voire 25% pour une demande concernant des constructions en ordre contigu. Dans notre plan

directeur communal, tout ce qui est au nord de la route de Vandœuvres est envisagé comme ne devant pas dépasser 20%. Au sud, nous avons exceptionnellement accordé une densité de 25%. Cette révision nous approchera des 30%.

- Ensuite, en ordre contigu ou habitat groupé, on pouvait aller jusqu'à 40% avec une délibération du conseil municipal. Maintenant, il sera possible d'aller jusqu'à 48% sans délibération du conseil. Le Conseil d'Etat pourra autoriser, après consultation de la commune, des densités de 40%, 44% et 48%.
- Le Conseil d'Etat pourra exceptionnellement autoriser, lorsque la surface totale de la parcelle ou d'un ensemble de parcelles contiguës sera supérieure à 5'000 mètres carrés, même sur plusieurs parcelles, des densités de 50%, 55%, voire 60% de l'indice d'utilisation de la surface au sol. Notre projet Esplanade d'environ 7'000 mètres carrés a un indice de 80% et permettra de construire entre 25 et 30 appartements. Cette comparaison permet de constater que les possibilités de densifier sont donc considérablement renforcées et il est essentiel que vous le sachiez. L'ACG a en vain défendu l'idée que les conseils municipaux puissent toujours se prononcer par voie de délibération pour densifier. Cet argument n'a pas été entendu, jusqu'à 0,48 %, la commune conserve seulement une voix consultative, tout comme la Commission d'architecture. Pour le reste, je vous renvoie à l'article 59 al.1, let. a, ch. 4 de la LCI.
- Enfin, cette modification entraîne aussi un changement de la LAC (loi sur l'administration des communes). Dorénavant, le conseil municipal ne sera appelé à rendre une délibération qu'à partir de 48%. Cette modification est importante pour nous, au vu de l'importance de la zone villa et du nombre de parcelles susceptibles d'être vendues et partagées. Nous serons davantage sous pression du Conseil d'Etat, et on appelle cela préserver la zone villa. Ceci dit, quand on entend parler du besoin de logement, de la nécessité de densifier partout, de préserver la zone agricole, on ne peut pas avoir le beurre et l'argent du beurre. Rappelons que nous avons la chance d'avoir deux tiers de notre territoire en zone non constructible.
- Une autre modification d'un règlement qui a des conséquences pour notre commune est l'augmentation de la redevance sur l'incinération des déchets. Elle fait passer le prix à la tonne de 21 à 25 francs. Cette modification est intervenue tard dans l'année et n'a donc pas pu être prévue dans les budgets communaux. En plus, il y a l'introduction d'une redevance de Fr. 2.- sur le stockage en décharge contrôlée, soit les déchets spéciaux. Cette modification a été faite dans le cadre de la commission globale de gestion des déchets. Les Cheneviers, heureusement dans un sens, voient leurs déchets incinérés diminuer de façon importante, et ils compensent cette diminution par une augmentation du coût. Nous voilà récompensés. Le but est de permettre d'absorber l'augmentation des charges liées aux trois espaces de récupération (ESREC) répartis sur le canton. Cette augmentation permet aussi de financer les campagnes de publicité et autres communications à la population et dans les écoles, afin d'inciter au tri des déchets.
- M. FOËX : les prix à la tonne n'ont pas changé, on est toujours à 266 francs la tonne. C'est juste la redevance qui a changé.
- Mme le Maire : le problème est que nous en avons été informés tard. Un certain nombre de communes a mal réagi.
- Vous saviez que nous avons renoncé à engager un quatrième cantonnier. Vous avez accepté de mettre au budget 2013 un montant ne figurant plus sous la ligne de salaire des employés communaux, mais sous la ligne des mandats (318), dans le budget des routes. Après avoir lancé un appel d'offres auprès d'entreprises s'occupant d'espaces verts, l'exécutif a donné la préférence à un mandataire de la commune, M. Giovanni DAL

BUSCO, qui travaille pour nous depuis début janvier. Il s'occupera du petit parc de la Seymaz, du cimetière, des abords de l'école et des courts de tennis, des bacs à fleurs et des rosiers du chemin de la Blonde. En somme, tout ce que faisait M. CASTELLA avant son départ, mis à part les poubelles, l'entretien du parking communal et la creuse des tombes.

- M. DESPLAND : quels critères ont présidé au choix de cette entreprise ?
- Mme le Maire : nous avons envoyé cinq appels d'offres : les coûts, les prestations et la présence sur la commune ont été pris en compte. Il s'est distancié des autres sur le critère des coûts.
- Mme le Maire : dans le cadre du projet de construction d'immeubles, nous avons décidé de l'attribution d'un mandat pour assistant de maître d'ouvrage (AMO). Trois bureaux ont été reçus, mais nous avons reçu plus de dossiers. Le mandat a été attribué à un architecte, M. Pascal TANARI, qui a déjà été assistant de maître d'ouvrage pour les communes de Meinier et Gy. Même si d'autres bureaux étaient très intéressants, il habite ici et semblait sentir au mieux nos besoins. Le groupe de travail a été associé à l'exécutif pour opérer ce choix. Il a par ailleurs déjà construit du logement.
- Mme VERMEIL : M. TANARI sera reçu par la commission Aménagement du territoire le 18 février prochain, pour qu'il puisse se présenter. Je vous encourage à assister à cette séance, qui sera ouverte au conseil municipal. Au niveau financier, il était le plus raisonnable, c'était un point important. Nous avons reçu des offres complètement absurdes.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : concernant la maison Bianchi, nous avons chargé la régie Schmidhauser de la vente de l'immeuble. Le prix de base est fixé à Fr. 3,5 mio. Nous vous donnerons des nouvelles lorsque nous saurons combien de personnes sont intéressées.
- M. STALDER : qui a estimé ce prix ?
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : nous l'avons fait avec la régie, par rapport au prix d'achat du terrain, au coût à ce jour du projet et aux prix du marché.
- M. FOËX : il n'y a plus de prix du marché.
- Mme le Maire : ce sera examiné en commission financière, le prix pourra être discuté à ce niveau. La vente d'un bien communal passe par une délibération du conseil.
- Mme VERMEIL : peut-on avoir le détail de l'estimation ?
- M. le président : la commission financière sera saisie prochainement de la question.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : je rappelle qu'il est possible que nous ayons des propositions plus basses, nous verrons les résultats après la mise sur le marché.
- M. VOUTAT : je voulais savoir s'il y avait une limite inférieure.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : il faut voir quelle est la tendance du marché. Il semble se contracter à la baisse. Nous avons plusieurs intéressés, mais personne n'a articulé de chiffre pour l'instant.
- Mme VERMEIL : avant de mettre le prix sur l'annonce de vente, y a-t-il une délibération ?
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : d'abord, nous le fixons. Ensuite, nous aurons plusieurs propositions que nous vous transmettrons, puis vous déciderez. Il n'y a pas d'approbation par le conseil du montant figurant sur l'annonce de vente.
- Mme le Maire : le conseil intervient au moment de la vente.
- M. le président : ce n'est pas la mise à prix qui fait l'objet d'une délibération.
- Mme CHRISTE : le prix comprend le montant que nous avons payé pour la maison, plus les différentes études.
- M. LOEPFE : quel est le bénéfice de cette opération, si on arrive à la vendre 3,5 mio ?

- M. FOËX : une municipalité n'a pas le droit de faire du profit, nous avons déjà été ennuyés par le Conseil d'Etat à ce sujet. Je vous rappelle que M. Jean-Philippe de TOLEDO voulait la donner.
- Mme le Maire : c'est un point d'information générale, Mme GOURDOU-LABOURDETTE n'a pas tous les détails avec elle. Peut-être qu'au moment de la vente, le prix aura été augmenté. Les arguments soulevés par le Conseil d'Etat lors de la vente de la parcelle de la Blonde ne pourront pas être repris ici. Plusieurs années se sont écoulées depuis l'achat et de nombreux projets ont été envisagés, ce qui n'était pas le cas de la Blonde. Je vois difficilement qu'on nous reproche de spéculer.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : avant d'arriver à ce montant, nous avons demandé à deux régies d'estimer le prix de vente possible. C'est le prix le plus haut qui nous a été communiqué. Nous espérons atteindre ce montant et nous aurons un petit bénéfice.
- M. PRADERVAND : le prix sera-t-il déterminé par le conseil ou par l'acquéreur ?
- M. FOËX : vous fixez prix, l'exécutif décide de l'acquéreur.
- M. PRADERVAND : qui sera l'acquéreur n'est pas le sujet du débat. Le sujet, c'est le prix.
- M. le président : ce sera discuté en commission financière.
- Mme le Maire : par rapport à la régie Schmidhauser, étant donné qu'elle a été mandatée depuis le début, nous avons trouvé juste qu'elle s'occupe de la vente.
- M. le président : il faudra rester dans une fourchette qui évite que la vente soit remise en cause par rapport à l'élément spéculatif.
- Mme ERMACORA : je ne suis pas sûre que le choix soit pertinent. Ce n'est pas parce qu'on a toujours travaillé avec la régie Schmidhauser qu'il faut la prendre. Il doit y avoir une mise en concurrence. Je déplore que nous ne fassions jamais d'appels d'offres.
- Mme CHRISTE : avons-nous un mandat d'exclusivité avec la régie Schmidhauser ?
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : pour le moment, c'est le cas pendant six mois.
- M. VOUTAT : dans un cas où une régie a une exclusivité, la commission doit être baissée. Est-ce le cas ? Une commission de 3 % est trop élevée en cas d'exclusivité.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : elle est de 3 %, c'est le prix usuel.
- Mme le Maire : c'est un dossier difficile que nous portons depuis des années, la régie a eu un mandat peu souriant, d'autant plus que nous vendons. Nous leur attribuons ce mandat. En revanche, pour fixer le prix de vente, nous nous sommes adressés aux deux régies qui gèrent les immeubles communaux.
- M. LIENGME : le dossier est effectivement compliqué, très long. Je suis arrivé il y a une année et demi. J'ai mis une année pour me faire une idée de tous les travaux projetés. Il me semble important de souligner que ce bâtiment a une situation exceptionnelle, au niveau du patrimoine, ainsi qu'au niveau de sa position. Je m'étonne que le conseil municipal ait balayé tous ces efforts, sur le principe même de garder ou transformer ce bâtiment. J'ai l'impression que nous n'avons pas fait le tour de la question. Les erreurs faites par le passé sont suffisamment lourdes pour nous interdire de recommencer. Je me demande s'il n'est pas possible de garder ce bâtiment.
- M. le président : le conseil municipal a pris une décision assez claire sur l'avenir de ce bâtiment. Je ne crois pas qu'il soit prêt à revenir sur sa décision.
- M. LIENGME : nous l'avons tranchée pour les Fr. 100'000.- de rallonge pour le crédit d'entrée en matière pour les travaux. Nous avons décidé que cela entraînait la vente si nous ne le votions pas.
- M. STALDER : l'avis général du conseil municipal a penché lorsque le président de la commission financière nous a fait un rapport de gestion sur sa viabilité à long terme. On

sait que l'on perdrait Fr. 50'000.- par année. Voilà ce qui a fait pencher la balance pour l'annulation des autres projets.

- M. LIENGME : je rappelle que M. GARDIOL s'est aussi penché sur la rentabilité du projet, et il était tout à fait favorable à une rénovation du bâtiment en trois appartements.
- M. le président : la commission financière sera saisie à nouveau de la question, ce sera l'occasion de clarifier l'intention du conseil sur la vente du bâtiment, si c'est bien une vente qui est souhaitée et, le cas échéant, le prix.
- M. LIENGME : la commission financière ne s'occupe pas tellement d'autres choses que des finances.
- M. FOËX : juste pour rassurer M. LIENGME, je suis d'accord qu'il est dommage de se séparer de cet objet, mais nous y sommes obligés. Il pourrait y avoir une recommandation à l'exécutif de ne pas le vendre à n'importe qui pour en faire n'importe quoi. Même si j'ai conscience qu'il y a parmi vous des gens qui n'ont pas ce genre de considération.
- M. LIENGME : ce n'est pas le même sujet. Mon propos concerne exclusivement le principe de la vente.
- Mme VERMEIL : sur le projet de l'Esplanade, je vous rappelle que l'appel d'offres a été envoyé et qu'il y aura un concours pour le choix des ingénieurs. La date de la sélection avec le jury n'a pas encore été établie. L'appel d'offres est en cours, si vous voulez faire participer des ingénieurs, appelez-les.
- Mme ERMACORA : ils n'ont qu'à lire la FAO. C'est un appel d'offres public. Nous n'avons pas à faire appel à nos connaissances, il y a une procédure officielle.
- Mme VERMEIL : je dis juste qu'il y a peut-être des gens parmi vous qui connaissent des bureaux qu'ils estiment compétents, libre à vous de les appeler pour qu'ils participent.
- Mme CHRISTE : ça fait un peu « copinage ».
- M. PRADERVAND : c'est le rôle de l'exécutif de communiquer sur le groupe de travail, nous travaillons sous son égide. Ces questions sont discutées pendant les séances de travail. Ce n'est pas au conseil municipal d'en parler. Si l'exécutif souhaite en parler pendant le conseil, libre à lui de le faire, ce n'est pas à nous d'en parler.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : concernant le parking, le projet n'est pas arrêté, les discussions vont être reprises avec Implenia. Je vous annoncerai la procédure au prochain conseil.
- Mme de LISLE-SARASIN : comment s'est passée la réunion avec les habitants ?
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : les habitants des immeubles sont pour le moins courroucés par notre volonté de leur faire payer ces Fr. 170.- de parking. Ils considèrent que c'est une majoration extraordinaire de loyer. Ce n'est pas exact. La location de ce parking était gratuite et à bien plaisir pendant des années. Ce n'est plus le cas. Certains locataires ont pris l'ASLOCA.
- M. le président : si je peux essayer de résumer les débats sans prendre position sur la question, il m'a semblé que le principe du loyer n'est pas contesté, c'est plutôt le montant du loyer et sa détermination qui est discutée. La discussion s'est focalisée autour de cela.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : je vous rappelle qu'en 1998, une place coûtait déjà Fr. 150.- par mois. On nous a dit que les parkings étaient facturés moins cher à Coligny. Renseignements pris, pour les entreprises, les places étaient à Fr. 80.-. Maintenant, tous les prix seront égalisés à Fr. 150.- pour tout le monde. Nous avons visité le centre intergénérationnel de Meinier où les parkings sont à Fr. 150.-, alors que ce sont des loyers modérés. Nous n'avons pas fixé ces prix de manière excessive.
- M. STALDER : je n'étais pas à la séance, quelle a été leur réponse à cela ?

- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : ils étaient très convaincus et affirmatifs dans leur propos, que vouliez-vous que nous leur répondions ?
- Mme le Maire : j'ai été choquée de l'agressivité des gens, la malhonnêteté et la mauvaise foi de certains intervenants. J'ai eu, après cette réunion, un ou deux téléphones d'autres locataires, choqués eux aussi, qui voulaient me dire qu'ils ne partagent pas ces manières de faire. Nous avons reçu des courriers insultants. Je suis étonnée de la façon dont les gens perdent leur calme lorsqu'il s'agit de défendre leur porte-monnaie.
- M. le président : effectivement, les débats ont été assez vifs.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : nous continuerons dans cette direction, nous ne nous laisserons pas déstabiliser. Ce n'est pas au contribuable de Vandœuvres d'assumer ces coûts. Il y aura un prix préférentiel pour les entreprises, parce que les places ne leur seront pas attribuées 24h/24. Les entreprises présentes étaient conscientes qu'elles ne pouvaient pas en bénéficier plus longtemps gratuitement et ont compris notre démarche.
- M. le président : nous prenons note que l'exécutif se charge de gérer cette délicate et douloureuse question.

3. Communications du Bureau

- M. le président : le bureau s'est réuni pour la première fois pour cette année 2012-2013. Nous avons noté qu'il n'y avait pas de courrier spécifique adressé au président. Faites-le nous savoir le cas échéant. Je ne sais pas si, à ce stade de l'ordre du jour, il faut parler du droit d'opposition du conseil municipal sur les décisions de l'ACG. L'assemblée générale du 7 novembre 2012 a accepté la prise en charge par le fonds intercommunal du coût du changement du taux d'intérêt technique de la CAP. Ceci concerne les employés de l'ACG et de la CAP, pour un montant brut de Fr. 1'770'955.- dont à déduire une participation des SIG de Fr. 174'955.-, soit un montant total de Fr. 1'596'000.-.
- Mme le Maire : merci d'en parler, je n'ai peut-être pas assez parlé de ce point, qui figure dans la délibération que vous devrez voter. Sont membres de la CAP, les employés communaux et ceux de l'ACG, qui comprend le SIACG (service intercommunal d'informatique), le personnel administratif du GIAP et les employés de la CAP elle-même. Pour le personnel des groupements intercommunaux de protection civile, qui est aussi affilié à la CAP, ce sont les communes concernées qui doivent prendre en charge les montants afférents. Alors qu'ici, c'est l'ACG qui le prend en charge par le biais du fonds intercommunal (FI). Par contre, pour l'ORPC Seymaz, Vandœuvres, Meinier, Gy, Chêne-Bougeries et Choulex devront assumer à ce titre un petit montant.
- Mme ERMACORA : il est difficile de se prononcer, nous ne connaissons pas les tenants et aboutissants.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : que se passe-t-il si notre commune refuse ?
- Mme le Maire : deux tiers des communes qui représentent un tiers de la population peuvent déclencher la procédure d'opposition.

4. Comptes-rendus des commissions

◆ *Culture et manifestations - séances des 11 et 20 décembre 2012*

Mme CHRISTE donne lecture de son rapport.

Séance du 11 décembre 2012

Subventions diverses

FESTIVAL ANTIGEL : la commission se déclare déçue par les propositions reçues. En effet, cela ne correspond pas à la description faite par leurs représentants lorsque la commission les avait auditionnés le 25 juin dernier. Ni les lieux, ni les spectacles ne sont « insolites ».

La commune s'étant engagée, par courrier du 9 octobre 2012, à verser une subvention d'un montant de Fr. 5.000.-, la commission demande que ce montant soit mis en suspens dans l'attente de nouvelles propositions, non pas pour l'édition 2013 du festival, mais pour celle de 2014. Un courrier sera adressé à ANTIGEL par la mairie.

SALON DU LIVRE : suite aux informations fournies, la commission propose d'octroyer une subvention de Fr 1.000.-.

Le marché sur la place

Le dernier marché aura lieu le mardi 18 décembre. La réouverture aura lieu le mardi 5 mars 2013. La mairie adressera un tous-ménages aux habitants afin de les informer de ces dates, et demandera aux cantonniers de retirer les panneaux durant cette pause hivernale.

Séance du 20 décembre 2012

La commission a reçu, dans l'urgence, M. Eric LINDER, directeur du Festival ANTIGEL, pour nous présenter un autre spectacle. Le pianiste, auteur, compositeur allemand Hauschka, qui vit à Düsseldorf et travaille avec des pianos préparés (voir lien http://www.youtube.com/watch?v=43Z4yljYY_c).

Le concert aura lieu le dimanche 10 février dans l'Orangerie de la Fondation Hardt, qui a donné son accord. ANTIGEL installera un baby grand piano au milieu de l'orangerie et estime pouvoir recevoir environ 80 personnes. Le concert durera une soixantaine de minutes. La Fondation demande Fr. 1.000.- pour la location de la salle, le pianiste a un cachet de 2'000 euros et il faut, en outre, ajouter deux billets d'avion pour lui et son assistant (environ Fr. 300.-), les places seront vendues Fr. 24.-.

ANTIGEL a prévu un encart dans la Tribune de Genève du 12 janvier 2013 (tirage 100'000 exemplaires), un programme que vous avez tous sans doute reçu, ainsi que 10'000 flyers distribués lors de la conférence de presse du lundi 8 janvier. Sur ces flyers apparaîtra le nom des communes participantes. M. LINDER explique que les flyers seront sous presse le 21 décembre à 6h30 du matin, soit le lendemain de notre réunion, et les encarts pour la Tribune à fin décembre.

La majorité des membres présents à la réunion étant unanime quant à cette proposition et au lieu choisi, la commission préavise favorablement le projet et demande aux membres absents de lui faire confiance. En effet, vu le délai très court (le lendemain matin 6h30, il est 20h34...), il serait dommage d'attendre la réponse de tous et de ne pas figurer sur le flyer.

La soirée d'ouverture a eu lieu le samedi 26 janvier aux Avanchets, Vernier, à 17 heures.

Le président ouvre la discussion.

- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : le Théâtre du Crève-cœur propose un nouveau spectacle, *Beckett et Genet, un thé à Tanger*, de Tahar BEN JELLOUN. Nous avons fixé la date du 21 février pour le présenter à la population.
- Mme CHRISTE : vous allez recevoir un tous-ménages à ce sujet.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.

♦ *Énergie et développement durable - séance du 8 janvier 2013*

M. DESPLAND présente son rapport.

La commission s'est réunie le 8 janvier et a traité de deux points. Le premier est l'étude pour la Cité de l'énergie, en présence de Mme MONTI. À ce sujet, la commission a décidé de créer un petit comité au sein de la commission pour traiter des 80 points de la Cité, dégrossir au maximum les critères. Ce comité, composé de Mme MONTI, M. FOËX et moi-même reviendra vers la commission pour traiter du reste.

Pour le deuxième point, la commission a reçu le éco-conseillers (ingénieurs), MM. Marc GIRELLI et Peter HAEFELI, et leur a demandé un devis pour effectuer une étude énergétique de tous les bâtiments de la commune. Cela rentre dans le cadre des exigences du ScanE, qui demande un IDC (indice de chaleur) de tous les bâtiments communaux. La commission a demandé une étude pour disposer d'un tableau de bord complet de tous les bâtiments. Cette étude a un coût, mais c'est une seule fois, pour savoir où l'on en est, ce qu'on peut améliorer, etc. Je ne veux pas encore livrer de chiffres, il faudra affiner la question. Je vous en reparlerai au prochain conseil municipal.

Le président ouvre la discussion.

- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : je voudrais vous rappeler qu'il ne faut pas faire de doublons. Nous avons déjà effectué des bilans énergétiques pour l'école et la mairie. Si après nous ne pouvons donner une suite aux bilans, je trouve que c'est beaucoup d'argent dépensé pour rien.
- M. DESPLAND : nous avons tenu compte des études précédentes dans les devis. Nous ne les référons pas. D'ailleurs, ce sont les mêmes personnes qui ont travaillé dessus. Par contre, il faudra de toute façon faire l'IDC pour tous les bâtiments de la commune et il nous en coûtera déjà Fr. 13'500.-. À longue échéance, on espère pouvoir les remplir nous-mêmes. Pour y arriver, il faudra former quelqu'un. Mais au départ, c'est très compliqué et nous avons besoin de leur compétence.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : la conclusion de l'étude pour l'école était qu'il fallait investir un ou deux millions pour la mettre aux normes. Cette étude n'a pas servi à grand-chose. De toute façon, il faudra tout reprendre pour l'école.
- M. DESPLAND : avec les métrés, on pourra savoir combien consomment les bâtiments. Si on veut comparer, il nous faut des chiffres. Aujourd'hui, nous n'avons rien. D'autre part, le coût de l'IDC devrait être pris sur l'entretien des bâtiments, il est obligatoire. J'ai eu les ingénieurs au téléphone, je leur ai dit d'aller de l'avant pour l'IDC.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : les budgets pour l'entretien des bâtiments ont été baissés.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.

♦ *Environnement et paysage - séance du 16 janvier 2013*

M. STALDER donne lecture de son rapport.

Pour sa première séance de l'année, la commission devait traiter de deux sujets. Le premier concernait les contrats corridors d'Arve-Lac, le second la gestion des déchets de la commune en général. Pour le premier sujet, nous avons eu la présence de M. BEUCHAT et de Mme BLASER, de la DGNP. Ce projet transfrontalier mené par le Grand Genève depuis 2008 a pour but d'améliorer la coordination des projets agro-environnementaux sur le Grand Genève. Ces deux personnes sont mandatées par l'Etat pour faire le tour des communes concernées et faire part de leur projet ou des possibilités existantes. Le financement de ces projets est en grande partie assuré par la Confédération et le canton.

Il y a trois mesures concrètes qui touchent la commune :

Mesures 22 et 23 : pénétrante de verdure de Vandœuvres. C'est une connexion biologique concernant plusieurs communes avoisinantes. Étant donné la complexité du périmètre, je vous laisse le soin de regarder plus attentivement les plans mis en pièces jointes au rapport.

Mesure 40 : il s'agit de remettre à ciel ouvert le Nant de Bessinge.

Pour le calendrier, les études sont prévues cette année. Le plan d'étude et son financement sont répartis pour moitié entre la commune et le canton. Des commissaires s'inquiètent des conséquences juridiques sur les sites privés, du coût engendré et des engagements des particuliers. M. BEUCHAT répond qu'il s'agit avant tout de mesures incitatives, ceci n'est pas une obligation pour les privés. La première phase est un engagement moral des exécutifs d'entrer en considération sur le projet.

Un commissaire souhaite savoir comment l'information va être distribuée aux particuliers. M. BEUCHAT répond que la Charte des Jardins est un outil existant, des séances peuvent être faites pour informer les habitants de la commune.

Après leur exposé, les deux invités quittent la réunion pour laisser place aux questions. M. FOËX nous avise qu'il a déjà payé une facture pour la première phase d'étude pour la pénétrante du Dori qui semble un projet intéressant et appuyé par M. CHASSOT, arboriculteur et paysagiste. C'est une zone à protéger absolument, car elle n'était même pas répertoriée sur le plan directeur cantonal.

Nous passons donc au deuxième sujet qui est la gestion des déchets. Nous savons quel poste des traitements des déchets est le plus gros poste de la commission. Nous savons que les entreprises de Vandœuvres ne payent pas leurs déchets provenant de leur exploitation au même titre que la taxe professionnelle. M. FOËX nous livre quelques chiffres approximatifs sur la levée des containers. Le prix supplémentaire engendré par ces entreprises serait de Fr. 15'000.-. Est-il normal de trouver des déchets industriels dans la levée des ordures ménagères ? Un débat de fond est engagé, un commissaire demande s'il faut taxer les entreprises pour leurs déchets ?

M. le président propose d'auditionner M. PRADERVAND, concessionnaire de voirie, pour nous informer sur les pratiques des autres communes et nous fournir des chiffres détaillés concernant ces déchets.

L'exécutif nous informe de l'engagement d'une entreprise pour l'entretien du cimetière. Le poste de M. CASTELLA n'a pas été repourvu.

La séance est levée à 21h20.

Le président ouvre la discussion.

- M. DESPLAND : je sais qu'il y a une levée de papier une fois par semaine. Je ne l'utilise pas personnellement, car je dois de toute manière me rendre à la déchetterie pour les autres déchets. Ce service est-il vraiment utile aux communiens ?
- M. STALDER : c'est une très bonne question, il faut que nous l'abordions lors de notre rencontre avec M. PRADERVAND.
- Mme le Maire : il ne faudra pas oublier d'agrandir la déchetterie. Même en faisant une levée une fois par mois, c'est un désastre.
- M. FOËX : c'est de l'incivilité. Ceux qui veulent mettre les cartons à côté pourront toujours le faire, même avec une immense déchetterie.
- Mme CHRISTE : je serais courroucée si l'on enlevait une levée de déchets pour tous les communiens et qu'on continuait à lever les déchets des entreprises gratuitement.
- M. PRADERVAND : c'est le rôle de la commune d'inciter au tri en communiquant sur les levées de déchets.
- M. VOUTAT : au sujet du papier, à côté des cases postales, il serait bon de mettre un container spécifique pour le papier.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.

♦ *Routes et mobilité - séance du 21 janvier 2013*

Mme ERMACORA donne lecture de son rapport.

Dans sa séance du 21 janvier 2013, la commission routes et mobilité a appréhendé 3 objets, la modération du trafic au **chemin des Hauts-Crêts**, l'éventuel aménagement **d'abribus au chemin de la Seymaz** ainsi que la problématique du trafic **au chemin de l'Ecorcherie**.

S'agissant du **chemin des Hauts-Crêts**, vous vous souvenez très certainement que lors de la demande d'autorisation de construire, **la direction générale de la nature et du paysage (DGNP)** avait demandé des mesures de compensation en remplacement d'une haie que nous voulions enlever et remplacer par une sinuosité ainsi que des mesures de protection des arbres. Il faut savoir que ces mesures s'avéraient fort coûteuses, c'est la raison pour laquelle la commission avait souhaité la modification des plans.

Le projet définitif a été présenté, il prévoit le rajout de dalles racinaires, le maintien de la haie et la suppression de la sinuosité située entre les 2 virages du chemin, cette dernière a été remplacée par un seuil à 5%. À cet égard, certains propriétaires devront déplacer leur haie ou leur clôture, ces dernières empiétant sur le domaine public.

Après discussion, c'est à l'unanimité que les membres de la commission **approuvent** le plan définitif de modération du trafic au chemin des Hauts-Crêts.

Nous reviendrons vers vous pour la demande de crédit dès que le coût des travaux sera connu.

Concernant l'**abribus au chemin de la Seymaz**, il m'appartient de vous informer que l'exécutif a été saisi d'une demande de la représentante d'une association des riverains du chemin de la Lulasse afin d'implanter un abribus à l'arrêt du chemin de la Cocuaz pour le bus 34 des TPG.

L'exécutif a répondu négativement au motif qu'il faudrait alors en mettre à tous les arrêts du chemin concerné, mais également par manque de place sur le trottoir.

Cette personne a répliqué en demandant une réponse du Conseil municipal, en l'occurrence et pour lui, de la commission routes et mobilité.

Après étude du dossier, il faut savoir que techniquement, une distance d'1m.20 est exigée entre les obstacles et le bord de la chaussée. Par ailleurs, le coût d'un abribus est élevé, environ CHF 10'000.- et totalement à la charge de la commune concernée, tout comme son entretien par la suite. Ce ne seraient pas moins de 8 édifices qu'il s'agirait de construire pour le seul chemin de la Seymaz.

Là encore et après discussion, c'est à l'unanimité de ses membres que la commission **prévoise défavorablement** la demande de mise en place d'abribus.

Pour la problématique du **chemin de l'Ecorcherie**, et suite à plusieurs courriels échangés avec des propriétaires résidant au chemin de l'Ecorcherie, la commission a décidé de les inviter pour une audition. 3 représentants des riverains ont répondu à cette invitation.

Ils ont ainsi pu nous expliquer la dangerosité liée au trafic sur ce chemin, trafic fortement augmenté depuis les travaux à Vézenaz. Ils constatent néanmoins que les voitures et autres motos circulent à une vitesse excessive, parfois jusqu'à 80 km/h, dépassant largement la limitation fixée à 50km/h, cette dernière étant déjà élevée.

Des accidents forts heureusement sans blessé ont déjà eu lieu et les craintes s'agissant de la sécurité des enfants sont légitimes, sans compter sur le comportement agressif de certains conducteurs en excès de vitesse.

Par ailleurs, ces riverains nous informent que certains miroirs sont manquants et qu'ils n'ont pas été remplacés et que les marquages concernant les priorités sont peu clairs et par conséquent peu compréhensibles.

Faisant suite à une écoute attentive, il leur est expliqué qu'en matière de circulation sur le territoire cantonal, les communes n'ont aucun pouvoir de décision, seule la **direction générale de la mobilité (DGM)** décide de prendre des mesures et charge la commune concernée de les exécuter. Toutefois, nous informons nos interlocuteurs qu'un plan de circulation de notre commune a été réalisé par un ingénieur en 2001 et que son rapport prévoyait 3 zones 30 sur Vandœuvres, dont notamment l'une concerne ce secteur. La commune propose d'entamer la démarche auprès de la DGM, seule instance décisionnelle. Les riverains doivent toutefois être conscients que la mise en œuvre de telles mesures a un coût élevé et qu'à ce jour, la commune n'a pas de crédit pour un tel projet. L'avancement du projet se fera en fonction des deniers à disposition.

Mme le Maire confirme que la commune va faire le nécessaire pour le remplacement des miroirs mais que même pour cela, il faut demander l'autorisation à la DGM.

La commission observe encore qu'il sera effectué des relevés de vitesse car il faut justifier toute requête de modération de trafic et qu'à cet égard, la DGM peut imposer des mesures d'accompagnement pour les zones 30.

Les riverains s'inquiètent alors de la pose de « gendarmes couchés » qui sont une source de bruit. Il leur est répondu que cela n'est pas automatique car d'autres mesures existent. Quant au projet de modération du trafic au chemin des Hauts-Crêts, il pourrait certainement avoir un impact pour eux et sur leur chemin. Ils sont encore informés que la requête de la zone 30 pour leur chemin devra être adaptée pour tout un secteur qui comprendra également les **chemins de la Rippaz, du Paradis, etc...**

Au terme de nos échanges, nous relevons encore que suite à la réponse de la DGM et la réalisation du projet par un mandataire, une présentation sera organisée pour l'ensemble des riverains concernés.

Quelques observations sont encore transmises sous le point divers par plusieurs commissaires avant que la séance ne soit close.

Je vous remercie de votre attention.

Le président ouvre la discussion.

- Mme le Maire : admirez la célérité de l'exécutif et surtout du secrétaire général qui, le lendemain déjà, a déposé une demande pour remplacer ces miroirs. Nous avons aussi rendez-vous au mois de février avec le directeur de la DGM pour la région Arve-Lac, M. Gérard WIDMER.
- Par rapport aux Hauts-Crêts, le jour où l'on aura le projet définitif qui est en demande d'autorisation, il faudra faire une information à toute la commune. Il est en effet d'une grande importance pour tout le monde, pas seulement pour les riverains.
- Mme ERMACORA : nous avons constaté que le fait d'écouter les gens faisait très largement descendre la pression.
- Mme CHRISTE : il faut noter que c'est la troisième région qui devait être mise en zone 30 km/h.
- Mme le Maire : enfin, les 60 km/h des Hauts-Crêts ont été remplacé par des 50 km/h.
- M. le président : nous apprécions la rapidité du remplacement des miroirs.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.

5. Projets de délibérations

- Néant.

6. Projets de résolutions, de motions

- Néant.

7. Questions écrites ou orales

- Mme ERMACORA : j'ai une question formelle. Je souhaite que les membres de la commission financière puissent recevoir un état de situation trimestriel des comptes. Ceci afin de faciliter le suivi et l'approbation finale des comptes.

8. Propositions du Maire et des Adjoint

- Néant.

9. Propositions individuelles et questions

- Mme ERMACORA : j'ai pu apprécier l'efficacité de notre APM. J'ai fait appel à lui pour des petits trafics qui se tramaient dans le petit parc. Il a été là très rapidement. Quand je suis revenue, il était accompagné de deux policiers cantonaux et de deux policiers municipaux de Thônex pour interpellier ces jeunes qui n'étaient pas tout à fait en règle avec le bon usage.

10. Date de la prochaine séance

- **séance n° 14 : lundi 18 mars 2013 à 19h30**

11. Divers

- Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.

Le secrétaire du conseil municipal

Hervé DESPLAND

Le président du conseil municipal

Christophe IMHOOS